



Retour votes : une solution clé en mains pour vos élections professionnelles

MAI 2017



## LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- Une Organisation **tous les 4 ans** dans le secteur privé (tous les 5 ou 6 ans dans le secteur public ou administratif).
- **38 000 établissements dotés d'un comité d'entreprise (CE)** et 17 000 établissements dotés d'une délégation unique du personnel (DUP).
- Plus de **5,64 millions d'agents** de la fonction publique concernés en 2014
- **5202 entités** pour élire les membres de plus de 22000 instances paritaires (fonction publique d'état, collectivités territoriale et hospitalière)
- Loi Rebsamen JO 18 aout 2015 : Mise en place de Commissions Paritaires régionales – entreprises moins de 11 salariés

## UN ENJEU IMPORTANT POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS



## UNE ORGANISATION LOURDE QUI NÉCESSITE UN SANS FAUTE :

- ✓ Utilisation de bulletins de vote conformes
- ✓ Livraison des bulletins dans espace sécurisé et à la date prévue
- ✓ Restitution des bulletins à la personne habilitée

**UNE IRRÉGULARITÉ DANS LE PROCESSUS D'ÉLECTIONS  
ENTRAÎNE L'INVALIDATION DES RÉSULTATS.**



Les entreprises et administrations ont besoin d'une solution clé en main pour gérer leurs élections

Et si...

**l'organisation  
de vos élections  
devenait plus  
simple ?**

# La solution



*Retour votes*



## Retour votes

### Une solution optimale adaptable à l'organisation de votre entreprise qui permet :

- ✓ d'augmenter le taux de participation à vos élections
- ✓ de respecter la réglementation électorale
- ✓ de maîtriser votre budget

### Pour simplifier la gestion du retour des bulletins de vote dans le cadre d'élections avec vote par correspondance :

- ✓ l'acheminement des bulletins de vote retour dans une enveloppe T

### En options :

- ✓ La participation du correspondant élection aux commissions électorales (jusqu'à 9 participations)
- ✓ la conservation dans un lieu sécurisé des enveloppes T contenant les bulletins de vote jusqu'à la date du scrutin
- ✓ la restitution quotidienne ou programmée chez le client ou au sein de l'établissement Postal ( de 3 à 9 dates possibles)
- ✓ une restitution à la /aux personne(s) habilitée(s) le jour du scrutin
- ✓ la destruction des enveloppes T après le scrutin.



## Retour votes

### UNE OFFRE ADAPTÉE À VOS BESOINS :



#### Bénéfices

- Simplifiez et augmentez la participation à vos élections en offrant l'affranchissement retour à vos électeurs
- Fiabilisez et sécurisez les retours des bulletins de vote
- Bénéficiez d'un tarif au plus près de votre besoin



#### Avantages

- Optimisez l'organisation de vos élections par correspondance (organisation des votes...)
- Fiabilisez vos budgets par une facturation des enveloppes T retournées en fin de prestation (gain de trésorerie)
- Simplifiez la contractualisation et la facturation grâce à la mise en place d'un contrat unique pour l'ensemble des bureaux de vote ou sites de retour des bulletins de vote



#### Caractéristiques

- Solution packagée de gestion du retour des bulletins de vote par correspondance.
- Une organisation garantissant la conformité légale de vos élections grâce à la confidentialité des enveloppes T





## Retour votes

### POUR ADAPTER L'OFFRE À VOS ÉLECTIONS :

- ✓ Deux produits d'acheminement sont possibles :
  - RETOUR VOTES PRIO (délai indicatif du pli J+1)
  - RETOUR VOTES ECO (délai indicatif du pli J+4)
- ✓ Le tarif de ces produits est celui du Postréponse en vigueur. C'est un tarif net au pli retourné.
- ✓ L'offre vous permet de gérer le format des plis (cf. caractéristiques techniques) et vous donne accès aux tranches de poids suivantes : 0-20g, 0-50g, 0-100g, 0-500g, 0-3000g
- ✓ La période de validité des enveloppes T est de date à date, en rapport avec le scrutin.
- ✓ Un numéro d'autorisation par scrutin en fonction de votre organisation dans la limite de cinq numéros d'autorisation maximum par bureau de vote.
- ✓ Les bulletins de vote des électeurs (enveloppe T) sont envoyés vers le/les sites de retour de votre choix et distribués contre-signature de deux bordereaux de remise journaliers/récapitulatifs (indiquant date de remise et nombre de bulletins de vote remis).





## Retour votes

### PRESTATION DE BASE :



L'électeur vote et renvoie son bulletin grâce à l'enveloppe T dédiée



Retour à l'établissement postal de prestation



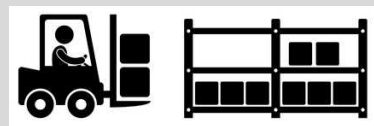
Restitution quotidienne ou programmée à l'établissement postal de prestation ou chez le client (bureau de vote ou site en charge du dépouillement)



## Retour votes

### PRESTATIONS OPTIONNELLES :

- La participation des correspondants élections de La Poste aux Commissions d'Organisation des Élections (COE) de chaque bureau de vote ou du site centralisant les retours de vote,
  - ✓ Définition des modalités pratiques de l'organisation des élections
  - ✓ Mise en œuvre du matériel électoral
  - ✓ Modalités de dépôt et de prise en charge
  
- Restitution des bulletins à une/des personne(s) habilitée(s) par le client
  - ✓ Sur présentation pièce identité
  
- 4 possibilités de restitution des bulletins de vote :
  - ✓ Une restitution quotidienne ou programmée au sein de l'Etablissement de prestation
  - ✓ Une restitution programmée par une remise au bureau de vote du client
  - ✓ Une restitution quotidienne au bureau de vote du client selon le mode de remise suivant :
    - Dans le cadre d'une tournée de distribution (50 plis maximum par bureau de vote)
    - Dans le cadre d'une prestation de remise annuelle (selon la tranche horaire contractuelle)
  
- Stockage sécurisé des bulletins de vote jusqu'à la date du scrutin et jusqu'à la fin du contrat
  - ✓ Au sein de l'établissement postal en charge du dépouillement
  - ✓ Tri par n° autorisation
  
- Destruction des bulletins après le scrutin et jusqu'à la fin de validité du contrat
  - ✓ Garantie de confidentialité



Détail des options en annexe

# Les clients qui nous ont fait confiance



*Retour votes*



# MERCI

# ANNEXES

# Les tarifs



*Retour votes*





## Grille tarifaire :

Prestation de Base	Tarifs HT	
	Acheminement Retour Votes	
	Un seul n° Autorisation	100 €
	Le n° Autorisation suivant (5 max par contrat)	30 €
	Affranchissement Postréponse, au pli	<i>selon tarif en vigueur</i>
Prestations Optionnelles	Participation aux Commissions Electorales	
	Pour 1 à 3 participations	150 €
	Pour 4 à 6 participations	300 €
	Pour 7 à 9 participations	450 €
	Stockage des Plis	
	Au bureau de vote	68 €
	Au pli	0,01 €
	Restitution des bulletins à personne habilitée	
	Au sein de l'établissement de Prestation	69 €
	Programmée au bureau de vote du client /3 remises max	100 €
	Programmée au bureau de vote du client /de 4 à 6 remises	200 €
	Programmée au bureau de vote du client /de 7 à 9 remises	300 €
	Chez le client selon mode de remise existant, au bureau de vote	20 €
	Destruction des Plis	
Par pli détruit	0,30 €	

janv-17

Mise à disposition d'un simulateur tarifaire pour définir l'enveloppe budgétaire

# Les Options en détails



*Retour votes*



### LA PARTICIPATION AUX COMMISSIONS ELECTORALES :

- ✓ *Le correspondant élections de La Poste participe aux Commissions d'Organisation des Élections (COE) par bureau de vote ou par ensemble de bureaux de vote pour optimiser la préparation des élections*
  
- ✓ *Principales caractéristiques :*
  - *Choix de la périodicité adaptée à vos besoins en fonction de la complexité du scrutin :*
    - *Un tarif forfaitaire fixe par contrat (150€ HT) pour un maximum de 3 participations par scrutin (Cf. plaquette tarifaire ou grille en annexe),*  - *Choix de la tranche horaire des rendez-vous compris entre 8H du matin et 18H,*
  - *Dates et heures de participation aux COE en local à convenir avec La Poste,*
  - *La faisabilité de cette prestation sera étudiée localement.*

**Nota :** *Le représentant de La Poste ne participe en aucun cas au dépouillement des bulletins à la fin du scrutin*



## Retour votes

### LE STOCKAGE DES BULLETINS DE VOTE :

- ✓ *Les bulletins de vote par correspondance (enveloppe T) sont stockés au sein de l'établissement postal de distribution des bureaux de vote ou du site en charge du dépouillement, jusqu'au scrutin/dépouillement dans des contenants postaux spécifiquement mis en place pour ces élections.*
- ✓ Principales caractéristiques :
- ✓ *Les bulletins de vote seront stockés dans un endroit sécurisé et ne sont accessibles qu'aux personnels de La Poste dûment autorisés,*
- ✓ *Les bulletins de vote seront triés et stockés par numéro d'autorisation,*
- ✓ *La durée de stockage des bulletins est définie entre la date de réception des premiers retours jusqu'à la fin du scrutin/du dépouillement ou la date de fin du contrat,*
- ✓ *Le tarif de stockage est un tarif forfaitaire fixe (65€ HT) par site retour auquel s'ajoute un tarif au pli retourné (0,010€ HT) → Cf. plaquette tarifaire ou grille en annexe*



## Retour votes

### LA RESTITUTION SECURISEE SUR LE SITE DE VOTRE CHOIX :

- ✓ *La Restitution des bulletins de vote chez le client avec la gestion des habilitations et remise des plis à la/les personne(s) habilitée(s) sur présentation de la pièce d'identité avec deux modes possibles :*
  - *Restitution quotidienne selon le mode de remise habituel,*
  - *Restitution programmée par une remise au bureau de vote du client,*
  
- ✓ *La Restitution des bulletins de vote au sein de l'établissement postal de distribution rattaché au bureau de vote au Client.*
  
- ✓ *Principales caractéristiques :*
  - *Périodicité Quotidienne ou Programmée ,*
  - *Horaires de remise ou restitution des plis au sein de l'établissement postal définis à l'issue d'une l'étude de faisabilité réalisée localement,*
  - *Un tarif forfaitaire fixe pour : (Cf. plaquette tarifaire ou grille en annexe)*
    - *la prestation de restitution sur le mode de remise existant (incluant la gestion des habilitations) : 20€ HT*
    - *une restitution chez le client par bureau de vote : 100€ HT (si deux remises: 200 €HT)*
    - *la restitution des bulletins de votes au sein de l'établissement postal de distribution :65€ HT*



## Retour votes

### LA DESTRUCTION :

- ✓ *Les plis acheminés sur le site de l'établissement postal après la date du scrutin et avant la fin du contrat seront détruits.*
- ✓ *Les plis seront comptabilisés et facturés selon une tarification au pli détruit, sur un bordereau spécifique qui indique le nombre de bulletins.*
- ✓ *Principales caractéristiques :*
  - *Destruction sécurisé des plis localement (via notre filiale Nouvelle Attitude) pour privilégier les aspects liés à la confidentialité et la sensibilité des plis,*
  - *Un tarif unitaire au pli détruit (0,30€ HT) → Cf. plaquette tarifaire ou grille en annexe*



## Retour votes

### LES CONDITIONS D'ACCES :

- ✓ *Demande d'étude préalable pour une mise en œuvre dans le cas de prestation optionnelle,*
- ✓ *Possibilité de contrat multi-site sur étude préalable,*
- ✓ *Attribution du numéro d'autorisation :*
  - *Transmission du fichier définitif du client pour la demande des numéros d'autorisation*
  - *Utilisation possible du site de maquettage pour établir les maquettes (validation automatique des maquettes des enveloppes T)*
  - *Validation par la Direction Techniques de la maquette des enveloppes retours avant attribution du numéro d'autorisation dans le cas de formats spécifiques*
- ✓ *Le client doit fournir la liste de la/des personne(s) habilitée(s) à réceptionner les plis pour le client.*
- ✓ *Communiquer à La Poste les éléments permettant de définir les paramètres des élections dans le cas de demande d'option .*
- ✓ *Signature d'un contrat « RETOUR VOTES »*



## Retour votes

### GLOSSAIRE :

- ✓ Le Retour votes c'est la prestation proposée pour la gestion des votes par correspondance
- ✓ Bureau de vote :
  - Le Bureau de vote est le site du Client en charge de l'organisation des élections professionnelles. Il correspond, en général, au site en charge du dépouillement.
  - Il est caractérisé par un SIRET, une adresse géographique, une adresse postale comportant un numéro d'autorisation et un code CEDEX. Il peut être attribué de un à cinq (1 à 5) numéros d'autorisation maximum par bureau de vote en fonction des sections et catégories socio-professionnelles (exemple : Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel) ou de collègues (exemple : cadres, employeurs). Un bureau de vote fait partie du périmètre du contrat.
- ✓ Contrat Retour votes :
  - Un Contrat Simple Retour votes est caractérisé par un Bureau de Vote avec un maximum de 5 numéros d'autorisation.
  - Un Contrat Complexe (ou Multisite) Retour votes est caractérisé par plusieurs Bureaux de votes et un seul signataire.